

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9
Votants : 11

Délibération N° DEL2026 - 22 : Désignation d'un correspondant défense

L'an deux mille vingt-six et le 02 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, DUSSERT Sandrine, Didier VEYRAT, Chloé GARNOT, Jeanne MOUNAUT

Étaient absents et excusés : Chloé GARNOT, Cédric DUSSERT

Pouvoirs : Chloé GARNOT donne pouvoir à Louise CROUZET, Cédric DUSSERT donne pouvoir à Camille JOUFFREY

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

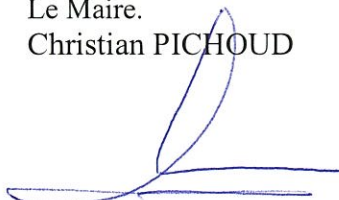
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0. Abstention : 0

- **DESIGNE**, Jean Patrick OUGIER en tant que correspondant défense de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU



Le secrétaire de séance
Jean Patrick OUGIER

